

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

82/669 du 10/7/1982  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/21024/07  
Portant intégration et nomination de Madame  
LONGONDA née MVILA Fernande Marie Christiane  
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I du Personnel Diplomatique et Consulaire.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.S.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 61/143/FP du 27.6.64 portant le statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.3.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;  
(/u la lettre n° 0220/MTPS-CAB du 1 Mars 1982 du Directeur de Cabinet transmettant le dossier de l'intéressé;

D/C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 61/143/TP du 27-6-61 susvisé, Madame LONGONDA née MVILA Fernando Marie Christiane, née le 8 Juillet 1956 à Brazzaville, titulaire de la Licence Es-Lettres Section : Anglais obtenue à l'Université Marien NGOUABI et du Diplôme de l'Ecole Supérieure de Traducteurs Interprètes et du Commerce Extérieur obtenu à Lille (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du personnel Diplomatique et Consulaire et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministre du Commerce.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 10 Juillet 1962

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce,

ELENGA NGAIORO.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC  
DGTFF/DFP  
DFP/EST  
D.E.  
D.C.F.  
M.C.  
DOSSIER  
INTERESSEE  
SGCM/DC

1  
2  
1  
3  
1  
2  
2  
1  
2